



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 15 mars 2011

Compte rendu affiché le : 23 mars 2011

Date de la convocation : 4 mars 2011

Nombre de délégués :	31	Nombre de délégués concernés :	31
En exercice :	31	En exercice :	31
Présents :	25	Présents :	25
Votants :	26	Votants :	26

Présents:

CCPSG : Charbonnier JY, Besset C, Tardy F, Gros R, Louat R, Vocanson E,

CCFL : Gonon P, Rousset L, Séon M, Bruyère C,

CCHL: Bonnard J C, Bruyas J M, Berne M, Moralès P, Villard P, Mme Larue M F

SEM : Thizy G (2)

Autres communes: Reynard R, Piot M, Grange M, Bouchut O, Toinon D, Bruyas B, Pallandre A, Laval D,

Secrétaire de séance : Rousset L

Excusés : Boudier J P, Vincent G, Guyot P,

N°299 Objet : Demande de subvention pour la réalisation des diagnostics agricole préalables à la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Monsieur le Président explique que dans le cadre du deuxième contrat de rivière pour la Coise le SIMA Coise est opérateur des mesures agro environnementales et des démarches dans le cadre des mises aux normes des bâtiments d'élevage.

Préalablement aux mises aux normes des bâtiments d'élevage, les exploitations sont tenues de faire réaliser un diagnostic d'exploitation complet qui comporte un pré diagnostic bâtiment et un diagnostic d'exploitation.

Le SIMA Coise étant l'opérateur de ces démarches, c'est ce dernier qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces diagnostics. Monsieur le Président propose au comité syndical de solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de l'Europe (FEADER) pour la réalisation de ces diagnostics. Le financement de ces diagnostics est assuré à 100% par ces deux partenaires (uniquement sur le HT pour le FEADER).

Il est donc proposé de solliciter ces deux partenaires sur la base de 65 diagnostics pour un montant TTC de 109 644.60 €.

Trois prestataires interviendront sur ces diagnostics : La Chambre d'Agriculture du Rhône et les bureaux d'études SCE et BURGEAP

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à solliciter les aides financières de l'Europe et de l'Agence de l'eau LB pour un montant prévisionnel de 109 644.60 € TTC.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 15 mars 2011

Le Président

Jean Yves Charbonnier